



Étang de Saint Ange n°3

Bulletin municipal de Brion et La Fourchette

SOMMAIRE

- Votre Mairie 3
- À l'honneur 12
- Vie associative 13
- Commerce 15
- Ça s'est passé 16
- Comment ça marche ? 19
- Papill'ons et papill'ottes 20
- Jeux 21
- Nos artisans 23

Avril 2025



LE MOT DU MAIRE

Chères Brionaises, chers Brionais,

L'année 2025 a démarré sur les chapeaux de roues. Les travaux de la digue de l'étang de Saint Ange numéro 3 sont quasiment finis. Le site est maintenant en sécurité, nous avons fait exécuter les travaux ordonnés par les services de l'État.

Notre éclairage public est maintenant totalement passé en LED et en télégestion. Nous pouvons maintenant piloter les luminaires à l'unité pour l'allumage et l'extinction, mais nous pouvons également faire varier l'intensité d'éclairage. Dans les semaines à venir, nous allons tester ce dispositif et voir dans quelle mesure nous pouvons allumer plus longtemps le soir, peut-être plus tôt le matin mais en éclairant de manière moins intensive. Je précise cependant que, comme ces dernières années, l'éclairage public sera éteint en période estivale puisqu'il fait jour tard le soir et tôt le matin.

Les budgets communaux sont votés et plusieurs investissements sont prévus cette année : rénovation des pignons et de l'éclairage de l'école Hélène Gamet, la rénovation du logement communal impasse de l'École qui commencera par la toiture du bâtiment, l'étude d'un parking à proximité de l'école Hélène Gamet et l'installation de la citerne de défense incendie de La Fourchette. Côté voirie, nous allons refaire la rue de Bellevue, à La Fourchette, qui a beaucoup souffert des travaux de construction de maisons. Nous avons également prévu le retraceage de la ligne blanche entre Brion et La Fourchette.

Comme vous le voyez, les chantiers ne manquent pas. Nous aurons également l'occasion de nous retrouver au cours des nombreuses manifestations organisées par la Municipalité et par les Associations brionaises. À très bientôt !

Philippe PETIT

MAIRIE DE BRION

16 rue de la République
89400 BRION

Téléphone : 03 86 91 90 79

Courriel : mairie-brion89@wanadoo.fr

Site internet

<https://www.brion-yonne.fr>

Réseaux sociaux



<https://www.facebook.com/communedebriion>



Instagram
[commune_brion_89](https://www.instagram.com/commune_brion_89)

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	de 9 h 00 à 12 h 00
Mardi	de 9 h 00 à 12 h 00
Jedi	de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi	de 9 h 00 à 12 h 00

Pour prendre rendez-vous
avec le Maire ou un Adjoint :

Téléphonez ou envoyez un courriel
au secrétariat de Mairie.

Pour joindre le Maire :

Philippe PETIT – 07 83 55 79 89

Pour suivre l'actualité de la commune et être informé en temps réel
téléchargez sur votre smartphone ou votre tablette l'application



Elle est gratuite, disponible sur AppStore ou PlayStore.

Pas besoin de compte ni de carte bancaire, il suffit de rechercher BRION et de le mettre en favori.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions du 22 octobre 2024

- **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau potable 2023**
Le rendement du réseau d'eau potable 2023 est de 76,7% le même qu'en 2022.
- **École : achat de potelets**
La posture Vigipirate aux abords des écoles risque de durer. Sur les conseils de la Gendarmerie Nationale, il est décidé de poser des potelets de chaque côté de la rue Neuve sur le trottoir pour un tarif de 1820,00 €.
Afin de proposer une solution de stationnement, un parking sera créé sur le terrain communal à l'intersection de la rue du Stade et de la rue de la République.
- **Tarifs salle des Fêtes**

HABITANTS DE BRION		TARIF ACTUEL (jusqu'au 31/12/2024)	NOUVEAU TARIF (à partir du 01/01/2025)
JOUR EN SEMAINE		96,00 € Acompte 22,00 €	100,00 € Acompte 22,00 €
WEEK-END	ÉTÉ	290,00 € Acompte 50,00 €	305,00 € Acompte 50,00 €
	HIVER	314,00 € Acompte 50,00 €	330,00 € Acompte 50,00 €
JOUR FÉRIÉ (hors week-end)		157,00 € Acompte 50,00 €	165,00 € Acompte 50,00 €

EXTÉRIEURS		TARIF ACTUEL (jusqu'au 31/12/2024)	NOUVEAU TARIF (à partir du 01/01/2025)
JOUR EN SEMAINE		145,00 € Acompte 33,00 €	152,00 € Acompte 33,00 €
WEEK-END	ÉTÉ	399,00 € Acompte 60,00 €	419,00 € Acompte 60,00 €
	HIVER	423,00 € Acompte 60,00 €	444,00 € Acompte 60,00 €
JOUR FÉRIÉ (hors week-end)		218,00 € Acompte 60,00 €	229,00 € Acompte 60,00 €

Caution : 400,00 €

Caution ménage : 85,00 €

- **8 place de l'Église (tarif)**
Tarif unique de 30,00 € pour la location de la salle de réunion du 8 Place de l'Église uniquement pour les associations extérieures à Brion.
- **Tarifs du cimetière**
Après la réhabilitation du cimetière, des concessions contenant déjà un caveau sont disponibles. Il est décidé de voter un tarif spécifique pour applicable à partir du 1^{er} janvier 2025.

CIMETIÈRE			
DURÉE DE CONCESSION			TARIF
	Caveau	1 place	731,00 €
		2 places	1 231,00 €
		3 places	1 731,00 €
		4 places	2 231,00 €
TRENTENAIRE (30 ans)	Concession nue		143,00 €
	Caveau	1 place	643,00 €
		2 places	1 143,00 €
		3 places	1 643,00 €
TEMPORAIRE (15 ans)	Concession nue		77,00 €
	Caveau	1 place	577,00 €
		2 places	1 077,00 €
		3 places	1 577,00 €
		4 places	2 077,00 €
COLUMBARIUMS			
DURÉE DE CONCESSION			TARIF
CINQUANTENAIRE (50 ans)		1 place	231,00 €
		2 places	460,00 €
TRENTENAIRE (30 ans)		1 place	143,00 €
		2 places	280,00 €
TEMPORAIRE (15 ans)		1 place	77,00 €
		2 places	140,00 €
JARDIN DU SOUVENIR			
Droit de gravure			55,00 €

- Tarifs affouages 2025**
 Taxe affouagère : 25,00 €
 Vente de bois : 6,00 €/stère
- Ateliers de Noël**
 La prestataire Mel'Art (maquillage, sculpture sur ballons...), pour un montant de 350,00 €, sera présente.
- Colis de Noël des aînés**
 Un goûter avec animation sera organisé et des colis d'un montant de 40,00 €/colis seront confectionnés.
- Cadeau de Noël du personnel communal**
 Un bon cadeau de 100,00 €/agent communal est attribué.
- Koesio : matériel informatique**
 Location de matériel informatique (PC + système de sauvegarde automatique) pour un coût de 306,00 € TTC/mois.
- Informations communautaires**
 - Programme voirie 2025 : rue de Bellevue à la Fourchette et possiblement d'autres rues selon le chiffrage

- **Informations et Questions diverses**

- Étang de St Ange n°3 : l'achat de la parcelle SCI de la Vallée de la Bique pour l'euro symbolique est en cours.
- Salon des Maires de l'Yonne (Cité 89) : rencontre avec l'Agence Technique Départementale pour l'aménagement des entrées du village en vue de réduire la vitesse des usagers de la route.
- La citerne incendie à la Fourchette sera placée sur le terrain de la stèle, derrière le puits. Les devis pour le terrassement sont en cours.
Inquiétude des habitants de la Fourchette au sujet du placement de cette citerne. Le nécessaire sera fait pour la camoufler.
- La maison de M. GASCARD a été détruite. M. GASCARD effectue, depuis environ deux ans, un paiement régulier de sa dette envers la commune.
- La rénovation du logement communal (8 place de l'Église) par les artisans est terminée. Les finitions sont en cours de réalisation par Pascal VIEL (peinture, cuisine, etc...)
- Des devis sont en cours pour la réfection des trois pignons en bardage de l'école Hélène GAMET.
- Mme Marthe CORNET-LEMÉE, Conseillère aux Décideurs Locaux de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour la Commune de Brion, est venue discuter des finances de la commune. Il en ressort qu'elles sont saines.
- Boris DELAHAIES aura un stagiaire du 25 au 29 novembre 2024.
- Demande de l'ajout d'une ou deux prises derrière le bar de la salle des fêtes.
- Remerciements pour l'élagage des arbres effectué à l'entrée de la commune.

Principales décisions du 4 décembre 2024

- **Logement du 8 place de l'église**

Le loyer sera de 620,00 €/mois charges non comprises.

- **Proposition d'achat des parcelles ZL 20, 21 et 22**

Proposition d'acquérir 3 parcelles pour une surface totale de 3578 m² à l'entrée du village route de Bussy pour un montant de 1 400,00 €.

- **AFR : rétrocession des terres à la commune**

L'association Foncière de Remembrement est en cours de dissolution. Les terres agricoles louées aux agriculteurs leurs sont vendues. Les autres parcelles seront cédées à la commune (haies, chemins...).

- **Kronos Solar : promesse de bail**

La Société Kronos Solar demande l'autorisation de poursuivre les études sur le projet de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne décharge.

Une promesse de bail est signée selon les conditions suivantes : 2 ans renouvelable une fois, toutes les charges pour Kronos Solar, surface : 4,6 ha, loyer de 5 000,00 €/ha/an à partir de la mise en service (soit 23 000,00 €/an), prime de mise en service de 30 000,00 €.

- **Etangs de Saint Ange n°3 :**

Le bois coupé pour réaliser la piste d'accès à la digue de l'étang n°3 sera intégré aux affouages au tarif de 6,00 €/stère.

- **ATD : convention étude réduction de vitesse**
L'étude réalisée par l'Agence Technique Départementale concernant l'aménagement des entrées de village pour réduire la vitesse des usagers de la route se monte à 3 150,00 €.
- **Vidéoprojecteur salle du Conseil Municipal**
Le devis de l'entreprise Hasiak pour un montant de 1538,81 € est retenu.
- **Restauration des vitrages de l'église**
Le devis de l'entreprise Monteillet pour un montant de 742,58 € est retenu.
- **Informations et Questions diverses**
 - La société SOMELEC va débiter les travaux de l'éclairage public vers la mi-décembre pour une durée d'environ 6 mois.
 - Le matériel informatique du secrétariat de la mairie va être changé le 4 décembre prochain.
 - Les vœux du maire auront lieu le dimanche 12 janvier 2025 à 10 h 30 à la salle des fêtes « Les Granges du Château ».
 - Demande de M. JALLABERT pour que le pignon construit pour permettre la démolition de la maison GASCARD soit enduit.
 - Remerciements à Boris pour le broyage des haies dans les chemins et le tour des poteaux sur la route de la Fourchette.
 - Le goûter des aînés aura lieu 4 décembre à 15 h 00. L'association La Boîte à Chansons fera une animation musicale.
 - Le marché du mardi soir s'agrandit. Un maraîcher et un traiteur vietnamien sont présents tous les 15 jours.
 - Le conseil d'école a eu lieu le 4 novembre dernier.
 - Il y a 79 enfants sur le RPI cette année (2024/2025)
 - Prévision de 85 enfants l'an prochain (2025/2026)
 - Les enseignants ont rajouté un point sur le règlement intérieur : « Tenue correcte au sein des établissements scolaires ».
 - Les écoles ont différents projets pour cette année (cinéma, piscine, visite à la bibliothèque de Brion).
 - Les enseignants remercient la Commune, Pascal et Boris pour les différents travaux à l'école et l'association des parents d'élèves pour leur don de 210,50 €.
 - Le Marché de Noël a eu lieu le dimanche 24 novembre dernier. La commune remercie les agents pour leur investissement, le Comité des Fêtes pour la buvette, les Croq'Notes pour le concert et M. et Mme BORET pour le prêt des accessoires de décorations. Merci à la ville de Joigny et ses agents pour le prêt, le montage et le démontage des chalets. Tous les bénéfices de cette manifestation ont été reversés à la caisse des écoles de Brion.
 - La cérémonie du 5 décembre se tiendra à 10 h 45 à la stèle de La Fourchette.
 - Certains arbres sur la route de Looze menacent de tomber sur la route. Un courrier sera envoyé aux propriétaires pour leur demander l'égagement des arbres.
 - Sur le côté sud de l'église (à gauche de la porte) il y a un problème de gouttière. Voir si avec une nacelle on peut y remédier.

Principales décisions du 23 décembre 2024

- **Réforme des redevances eau et assainissement**

À compter du 1^{er} janvier 2025, les redevances pour « pollution de l'eau d'origine domestique » et « modernisation des réseaux » sont supprimées et remplacées par :

- **Eau potable**

- Une redevance « consommation d'eau potable ». Le tarif est fixé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Elle est due par tous les abonnés au service de l'eau potable. Seule l'eau de boisson des animaux d'élevage en est exonérée si elle fait l'objet d'un comptage spécifique. Pour 2025, le tarif de cette redevance est de 0,460 € HT/m³.
- Une redevance « pour performance des réseaux d'eau potable » dont le tarif est fixé par l'AESN. Cette redevance tient compte de l'état des réseaux d'eau potable. Elle est due par tous les abonnés au service d'eau potable. Pour 2025, le tarif de cette redevance est de 0,017 € HT/m³.

- **Assainissement**

- Une redevance « pour performance des systèmes d'assainissement collectif », dont le tarif est fixé par l'AESN, due par tous les abonnés au service assainissement collectif. Pour 2025, le tarif de cette redevance est de 0,0267 € HT/m³.

- **Nomination d'un régisseur et d'un régisseur suppléant**

Pour les régies « location de la salle des fêtes » et « funéraire », sont nommés :

- Régisseur titulaire : Mme Cindy FERREIRA (secrétaire générale de Mairie)
- Régisseur suppléant : M. Pascal VIEL (adjoint technique principal de 1^{ère} classe)

- **Solidarité Mayotte**

À la suite du passage du cyclone CHIDO qui a dévasté le département de Mayotte, le Conseil Municipal a décidé de soutenir les victimes par la réalisation d'un don de 1 000,00 €.

- 500,00 € seront versés à la Protection Civile
- 500,00 € seront versés à la Croix Rouge Française

- **Information et questions diverses :**

- Demande d'habitants de La Fourchette pour que la ligne blanche soit repeinte sur la route entre Brion et La Fourchette. Cela sera étudié en 2025.

VERS LA FIN DU RÉSEAU TÉLÉCOM CUIVRE

Nous vous rappelons que la fin du réseau cuivre Orange est programmée pour janvier 2027. D'ici là, tout le monde devra être passé à une offre sur fibre optique car à cette date, tous les accès internet et services téléphoniques encore actifs sur le réseau cuivre seront définitivement coupés.

Vous devez vous rapprocher de votre opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès internet, ou de l'opérateur de votre choix, pour souscrire une offre sur le réseau fibre.

Vous pouvez tout à fait bénéficier d'une offre uniquement de téléphonie fixe sur le réseau fibre, vous n'êtes pas obligé de prendre une offre internet si vous n'en avez pas l'utilité.



ÉTAT CIVIL 2024

Naissances :

9 janvier 2024 – BESANCENOT RIBEIRO Raphaël

19 mars 2024 – TORTE Tiago

19 août 2024 – BERTHOMEAU Malo

Mariages :

22 juin 2024 – GESSAT Justine et GRUSELLE Marlène

22 juin 2024 – SERVAIS Isabelle et NOLIN Franck

26 octobre 2024 – MONTEL Jocelyne et AUBINEAU Michel

Décès :

16 janvier – MINARD (ép. FROISSART) Thérèse

4 mars – JUNOT (ép. MOCQUET) Marie-Élisabeth

6 mai – ROUIF Christian

9 juin – JACQUEMAIN (ép. BRULEBOIS) Pascale

10 juin – LECESTRE Dominique

19 novembre – HIRNER (vve MILLOIS) Zuzana

13 décembre – GONNET Gérard

ÉTANGS DE SAINT-ANGE

À ce jour, les opérations de mise en sécurité de la digue de l'étang n°3 sont quasiment terminées. Il reste à déblayer le chantier des troncs qui y ont été entreposés et à débarrasser les déchets qui se trouvent encore sur le site.

La signature pour l'achat à l'euro symbolique de la partie d'étang et de digue qui appartenait à la SCI de la Vallée de la Bique a eu lieu le 10 mars dernier (enfin !). La Commune de Brion est maintenant propriétaire des deux tiers de l'étang et de la totalité de la digue. Cela débloque la situation pour finaliser la demande de subvention de l'État que l'ancien sous-préfet de Sens nous avait promises à hauteur de 50%.

Le dossier déposé à la Fondation du Patrimoine est en cours d'instruction pour pouvoir appeler des financements participatifs.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de la suite de ce dossier.



Déversoir de sécurité étang n°3

DU NOUVEAU POUR LES DÉCHETS

Des nouveautés ont été mises en place sur le territoire du Jovinien en ce début d'année 2025.



A compter du 1er janvier 2025

le nombre de passages en déchèterie sera limité :

Particulier : 24 passages annuels

- 5€ par passage supplémentaire facturé sur la Redevance
- Pas de limitation du nombre de passages par jour

Professionnel : 1 passage gratuit par semaine

- 15€ par passage supplémentaire facturé sur la Redevance
- Pas de passage en déchèterie les vendredis et samedis



Bonne nouvelle !

la société Point P est un point de collecte pour des déchets du bâtiment

Professionnels ET particuliers, il est possible de déposer gratuitement :

- **Mélange d'inertes** (*gravats, béton, pierres naturelles, enrobés, carrelages, briques et tuiles*)
- **Plâtres** (*carreaux, plaques, dalles et doublages*)
- **Bois de construction** (*charpentes, coffrages, menuiseries, parquets, panneaux*)
- **Films plastiques transparents d'emballage**
- **Laine de verre et Laine de roche**
- **Menuiseries vitrées non cassées**

Horaires d'ouverture de Point P Joigny :

Du Lundi au Vendredi	7h30 - 12h00	13h30 - 17h30
Samedi	8h00 - 12h00	



A compter du 27 janvier 2025 Des "accroche-bacs" pour expliquer les refus de collecte

- Les agents chargés de la collecte des déchets sont désormais munis d'accroche-bacs qu'ils poseront sur les bacs jaunes (déchets triés) ou rouges (ordures ménagères) en cas de refus de collecte.
- Ce nouveau dispositif d'information, qui concernera dans un premier temps uniquement les bacs – et non les sacs – sera déployé sur tout le territoire de la communauté de communes du Joviniens.
- Ces accroche-bacs, qui comporteront différents messages, permettront aux habitants de savoir pourquoi leur bac de déchets triés ou d'ordures ménagères n'a pas été collecté et donc, de mieux trier.

TRANSPORT À LA DEMANDE POUR RENDEZ-VOUS DE SANTÉ SÉNIORS

Afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées et faciliter l'accès aux soins, la Communauté de Communes du Joviniens a mis en place, depuis le 4 novembre 2024, un service de transport à la demande en porte à porte pour la mobilité des seniors, spécifiquement pour les rendez-vous médicaux.

Il est réservé aux personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap, qui résident dans l'une des communes du Joviniens et qui rencontrent des difficultés de mobilité afin d'accéder à des services de santé. Ne pourront pas en bénéficier les personnes déjà éligibles à d'autres dispositifs (ex : VSL).

Ce service concernera uniquement les rendez-vous médicaux (centres hospitaliers, professionnel de santé libéral du secteur médical et paramédical, pharmacies). Exceptionnellement un rendez-vous chez le vétérinaire par an pourra être assuré. Les déplacements les plus courts seront favorisés, idéalement au sein de la CC du Joviniens quand l'offre est présente, et ceux hors du département exclus.

Ce service sera assuré par Mobiléco **du lundi au vendredi de 9 h 00 à 19 h 00**.

La participation financière est forfaitaire. Elle s'élève à **7,00 € par trajet** (1 trajet = 1 aller-retour) et elle est à payer à réception d'une facture mensuelle.

L'**accueil téléphonique** est ouvert **du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30** au **06 75 02 18 69**.

Le service ne peut être utilisé **que sur réservations** qui doivent être prises au plus tard la veille avant 12 h 00.

BRÛLAGE

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets, quels qu'ils soient, est interdit. Ils doivent être éliminés par le circuit adéquat : ramassage des bacs de tri et ordures ménagères, apport volontaire en container, apport en déchetterie.

RÈGLES DE BON VOISINAGE

Avec le retour des beaux jours, c'est également le retour des travaux extérieurs (jardinage, tonte...). C'est aussi le retour des moments où l'on profite de sa terrasse, de son jardin, de son barbecue...

Aussi, il nous semble, comme chaque année, nécessaire de rappeler quelques règles de bon voisinage, de savoir-vivre.

Travaux bruyants

Nous entendons par là tous les travaux momentanés de bricolage ou jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage. Nous rappelons que ce n'est pas la personne qui fait du bruit qui décide si ce bruit est gênant ou pas pour le voisinage.

Ces travaux ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00

Les travaux agricoles ne sont pas concernés. Ce sont des travaux de première nécessité.

Avant toute démarche officielle (contacter le Maire ou la Gendarmerie), commencez par discuter calmement avec votre voisin. Il se peut qu'il ne soit tout simplement pas au courant des règles.

N'oubliez pas que vous aussi vous pourriez être amené, pour une raison ou pour une autre, à faire du bruit. Une bonne relation de voisinage commence toujours par le dialogue.

Événements festifs

Il n'est bien entendu pas interdit de faire la fête. Cependant, le savoir-vivre le plus élémentaire veut que l'on prévienne ses voisins à l'avance du bruit éventuel. Il est également d'usage de baisser le son de la musique et des appareils de sonorisation à partir de 22 h 00 / 22 h 30.

Chiens

Les propriétaires d'animaux domestiques font un choix, celui de se doter d'un animal de compagnie. Ce choix s'accompagne d'un certain nombre d'obligations vis-à-vis des animaux eux-mêmes mais aussi et surtout vis-à-vis des personnes qui ont fait le choix, elles, de ne pas avoir d'animal quelle qu'en soit la raison. Aussi, il convient de rappeler quelques règles :

La divagation est interdite, en cas d'accident, la responsabilité du maître est engagée quelque soient les circonstances. Celui-ci doit toujours rester maître de son animal.

Un chien qui mord quelqu'un, quelles que soient les circonstances, est automatiquement considéré comme « chien dangereux » au regard de la loi. Il doit être saisi par la fourrière, mis en observation par un vétérinaire et peut être euthanasié. Le propriétaire du chien, suivant la durée de l'ITT de la victime, encourt 2 à 3 ans de prison et 30 à 45 000 € d'amende. La victime n'a absolument rien à prouver.

Il appartient aux maîtres de prendre toutes les dispositions pour faire cesser les aboiements, tout le monde a droit à sa tranquillité et en premier lieu ceux qui ont choisi de ne pas avoir de chien.

C'est aux propriétaires de faire en sorte que leur chien ne pose pas de problème de voisinage et non pas aux autres de s'adapter.

L'ASSOCIATION DENTELLE DANS L'YONNE

Nous allons cette fois mettre à l'honneur nos associations. Nous commençons par « Dentelles dans l'Yonne ».

Cette association existe depuis 31 ans. La fondatrice est Annick MACQUOT, d'Aillant sur Tholon. Elle a pris des cours au Puy-en-Velay. Elle travaille donc selon la méthode du Puy. Maintenant les dentelières travaillent selon la méthode de Françoise VARENNE, qui habite à Héry et qui est la présidente départementale.



Il y a plusieurs antennes, dont celle de Brion, créée début 1995, dont Élisabeth Callé est la responsable. Dès le départ il y a eu une quinzaine de dentelières. Le succès est au rendez-vous !



Virginie LESIRE a commencé toute jeune, l'année de son Bac, en 1999. Depuis, elle n'a plus quitté le groupe. Les réunions à Brion se passent le mercredi de 20 h 00 à 22 h 00 dans la petite salle du 8 place de l'Église, dans une ambiance d'entraide très amicale et pleine de gaieté.

Des démonstrations sont organisées pour le public, entre autres pour encourager de nouvelles vocations. De temps en temps des stages se font avec des professionnels dont un brodeur de Lunéville, mais aussi de Luxeuil. Une autre façon de

travailler : la dentelle de Bucks ou de Flandre.

Il y a eu une très belle exposition à la salle des fêtes il y a 2 ans qui a accueilli beaucoup de visiteurs admiratifs.

Aujourd'hui Élisabeth Callé souhaite passer la main en douceur, probablement à Virginie LESIRE.

La cotisation annuelle est de 25,00 €.

J'ai vraiment ressenti dans ce groupe une ambiance très sympathique et accueillante. Leur mot d'ordre : échange, plaisir, partage. Tout tourne autour du fil !!

N'hésitez pas à aller les voir un mercredi soir si vous souhaitez vous initier à cet art. Elles se feront un plaisir de vous accompagner.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



La Bibliothèque municipale de Brion, située dans l'ancienne école Albert Saffroy, au 1 impasse de l'École, vous accueille le lundi soir de 16 h 00 à 18 h 00

Le prêt de livres est **gratuit et ouvert à tous**, petits et grands.

Deux cabanes à livres sont également présentes sur la commune. L'une est située dans une ancienne cabine téléphonique place de l'Église, l'autre se trouve dans l'abribus du puits à La Fourchette.

Nous vous rappelons que ces cabanes à livres ne doivent recueillir que des livres en bon état et pas des revues ou des journaux. Elles ne sont pas un lieu où se débarrasser de vieux livres détériorés ou de vieilles revues. Pour cela, vous pouvez utiliser les bacs jaunes de collecte sélective.

Nous nous interrogeons sur l'avenir de la bibliothèque. Un sondage est en cours sur l'utilité et la poursuite de ce service. Nous vous remercions de bien vouloir y participer soit par voie électronique sur Panneapocket, soit en répondant sur le questionnaire papier joint à ce numéro du Briottin. Vous pourrez déposer le papier rempli à la Mairie.

DENTELLES DANS L'YONNE

Afin de découvrir cette activité, vous pouvez nous rejoindre les mercredis soir de 20 h 00 à 22 h 00 dans la salle du 8 place de l'Église.

Nous vous montrerons les bases de la dentelle aux fuseaux et très vite vous pourrez vous faire plaisir en réalisant vos propres ouvrages.

Pour plus d'informations :

- Elisabeth Callé 03 86 91 90 74
- Virginie Lesire 06 13 72 59 05

DE BRION À BRION

Le 31^e rassemblement des Brion de France aura lieu les 25, 26 et 27 juillet 2025 en Saône et Loire. Au programme il y aura notamment la dégustation des produits des terroirs avec animation musicale, visite du château de Sully, visite du site de Bibracte, soirée festive sous chapiteau, randonnée, messe. Bref, tout ce qu'il faut pour passer un bon week-end entre brionais.

La participation est de 65 €/adulte, 25 €/enfant de 8 à 18 ans, gratuit pour les moins de 8 ans.

Si vous souhaitez vous inscrire pour participer, vous pouvez vous rapprocher de Sébastien Torte au 06 85 29 30 22.

LES CROQ'NOTES DE BRION

La chorale des Croq'Notes de Brion sera en concert lors d'une rencontre de 3 chorales à Cerisiers le 24 mai 2025 à 20 h 30.

Ils seront également à Migennes le 21 juin 2025 pour la Fête de la Musique, en fin d'après-midi.

COMITÉ DES FÊTES

Le bureau du Comité accueille Béatrice Thinardon qui nous rejoint en tant que secrétaire adjointe. Bienvenue à elle.

Nous vous préparons les prochaines festivités pour cette nouvelle année. Nous reviendrons vers vous par les voies de communication habituelles. Il y aura le vide-greniers de Brion, un vid'apéro concert à la Fourchette (vif succès l'année dernière), un loto et nous réfléchissons à une manifestation pour le mois de mai. D'ailleurs nous en profitons pour vous rappeler que vous pouvez nous faire part de vos suggestions. Toutes les idées seront étudiées. Nous rappelons également que toutes les personnes qui seraient prêtes à venir prêter main forte lors de nos manifestations, pour aider à quelque niveau que ce soit, sont les bienvenues. Vous pouvez faire vos suggestions et vos inscriptions pour votre aide par le biais du mail du comité des fêtes : cdfbrion@outlook.fr, mais également sur Facebook.

À très bientôt et portez-vous bien.

Séverine, Julie, Mélanie, Stéphanie et Béatrice

ANCIENS COMBATTANTS

Après la cérémonie du 8 mai, vous pouvez participer au repas organisé par la section locale de l'Union Nationale du Combattant à la salle des fêtes « Les Granges du Château » à partir de 13 h 00. Ce repas est ouvert à tout le monde sur inscription car le nombre de places est limité.

Le tarif est de 25 €/personne (apéritif, buffet froid, fromages, dessert, boisson et café)

Pour vous inscrire, appelez le Président, Pierre Nolin au 03 86 91 91 04 ou au 06 82 54 15 51.

AGENDA

- **Avril :** Quête au trésor pour découvrir la date et le lieu de la chasse aux œufs de Pâques
- **27 avril :** Vide-greniers sur la place de l'Église
- **8 mai :** Cérémonie de commémoration du 80^e anniversaire de la victoire de 1945, avec la participation d'une association d'anciens parachutistes
Repas des anciens combattants à la salle des fêtes « Les Granges du Château »
- **24 mai :** Soirée animée par le comité des Fêtes
- **14 juin :** Repas organisé par l'association « De Brion à Brion »
- **13 juillet :** Repas républicain et soirée musicale avec le groupe Wild
- **14 juillet :** Concours de pétanque organisé par l'association « De Brion à Brion »
- **20 septembre :** Vid'Apéro concert à La Fourchette
- **18 octobre :** Concours de belote organisé par l'association « De Brion à Brion »
- **19 octobre :** Loto du Comité des Fêtes

LE MARCHÉ

Tous les mardis de 16 h 30 à 19 h 00

sur le parking devant la Mairie

La Brasserie des Voyageurs

Restaurant – Traiteur italien qui propose charcuterie, fromages, lasagnes et pâtes fraîches maison.

Possibilité de commander des pizzas le matin pour le soir au 03 86 62 11 75.

Benoît CALLÉ

Apiculteur à Brion

Vous propose ses miels et préparations à base de miel

PAPILLON FRAÎCHEUR

Rhum arrangé maison

LES JARDINS DU COTEAU

Maraîcher – 1 semaine sur 2

LA CUISINE DE HUONG

Spécialités vietnamiennes – 1 semaine sur 2

PAPATI PIZZA

Camion de pizzas – 1 semaine sur 2

1 fois par trimestre, une animation de saison est organisée sur le marché, qui s'étoffe un peu pour l'occasion avec la venue de commerçants plus occasionnels.



DISTRIBUTEUR DE PAIN

Le distributeur de pain et de viennoiseries est toujours présent à l'arrêt de bus de la place de l'Église.

Il est approvisionné tous les jours et 365 jours par an (sauf cas de force majeure) par

La Boulangerie COURTIN de Charmoy

ANIMATION DU MARCHÉ

L'animation d'été du marché aura lieu le **mardi 3 juin 2025** à partir de 16 h 30.

Nous vous donnerons plus de détails dès que le programme sera établi avec les commerçants.

GOÛTER DES AÎNÉS

Le 4 décembre 2024 a eu lieu dans la salle des fêtes « Le goûter des Aînés ».

Ils furent nombreux à venir et à apprécier la très bonne ambiance due entre autres au chanteur de la Boîte à Chansons. Plusieurs ont participé en chantant eux-mêmes dans la joie et la bonne humeur. Le goûter a aussi beaucoup plu : gâteaux et tartes de la boulangerie de Charmoy accompagnés de cidre, jus de fruit et Crémant. Ils sont repartis avec leur colis de Noël ravis de cette bonne après-midi.



CÉRÉMONIE DU 5 DÉCEMBRE

Comme chaque année, la cérémonie de commémoration en hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, s'est tenue à la Stèle de La Fourchette avec les représentants des Anciens Combattants. Cette fois, la pluie était de la partie.



ATELIERS DE NOËL

Pour cette nouvelle édition des Ateliers de Noël, Mel'Art était de la partie. Maquillage et sculptures de ballons ont amusé les enfants. Ils ont confectionné des sablés, des cartes de vœux. Dégustation au goûter pour un bel après-midi passé ensemble.



MARCHÉ DE NOËL

La magie de Noël s'est invitée à Brion lors du marché de Noël du 24 novembre. Grâce à la ville de Joigny nous avons pu mettre 3 chalets entourés de décorations prêtées par M. et Mme Boret. De nouveaux exposants nous ont rejoints cette année avec de belles créations ainsi que l'atelier Photo de Philippe Breton Photographies. Les Croq'Notes nous ont chanté de joyeux chants de Noël pendant que l'association des parents d'élèves (2B Family Kids) a récolté de l'argent pour nos écoles. Que serait notre marché de Noël sans une buvette, tenue par le Comité des Fêtes de Brion qui nous a aussi régales avec des tartes flambées et des paninis mais aussi la vente de crêpes au profit de l'école Hélène Gamet.

Merci aux employés communaux, sans leur aide précieuse, cette manifestation ne pourrait pas avoir lieu.



VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 janvier dernier, le Maire, entouré de son Conseil Municipal, présentait ses vœux à la population de Brion et La Fourchette. Pour l'occasion, Nicolas Soret, président de la Communauté de Communes du Jovinien et Marie Évrard, l'une de nos conseillères départementales, avaient fait le déplacement. Après un retour sur les événements de 2024, les projets de 2025 ont été présentés. Puis ce fut le traditionnel verre de l'amitié.



FIN DES TRAVAUX LOGEMENT 8 PLACE DE L'ÉGLISE

Après plus de 6 mois de travaux, ça y est ! Le logement du 8 place de l'Église est terminé et va pouvoir être remis en location. Les travaux ont permis de gagner 2 échelons au diagnostic de performance énergétique, ce qui était nécessaire pour le remettre sur le marché. Les travaux ont été subventionnés par le Département de l'Yonne et par le Fond Vert de l'État.



PASSAGE EN LED DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les travaux de passage en LED de l'éclairage public sont terminés. Nous devrions donc faire de substantielles économies sur la facture d'électricité communale grâce à cet investissement. Par la même occasion, notre clocher a retrouvé sa mise en valeur lumineuse le soir. Les travaux ont été subventionnés par le Fond Vert de l'État et par le Syndicat Des Énergies de l'Yonne (SDEY).



Comment ça marche ?

PANNEAUPOCKET

L'application PanneauPocket est en service depuis 2021 à Brion. Mais au fait, en quoi ça consiste et comment ça fonctionne ?

Il s'agit d'une petite application qui ne prend pas beaucoup de place sur votre smartphone. Elle est gratuite et ne nécessite aucune création de compte. Il suffit d'aller la télécharger dans le PlayStore Android ou l'AppStore (iPhone) et de l'installer sur votre téléphone.



De plus, vous pouvez suivre les communes que vous connaissez dans toute la France dès lors qu'elles sont équipées de l'application.

Plus d'hésitation, installez PanneauPocket sur votre smartphone, vous serez au courant de tout à Brion !

Ensuite, ouvrez l'application et, si vous avez activé la localisation de l'appareil, faites « Rechercher autour de moi ». Vous aurez toutes les communes qui sont équipées de PanneauPocket autour de vous.

Sinon, recherchez directement les communes qui vous intéressent par nom, code postal ou numéro de département. Évidemment commencez par chercher Brion.

Quand vous avez trouvé la commune qui vous intéresse, cliquez sur le cœur à côté pour la mettre en favori. La cloche vous permet de recevoir les notifications quand la commune met une information sur l'application.

Vous pouvez également avoir accès à un agenda pour voir ce qu'il se passe dans les environs.

Bref, vous l'aurez compris, PanneauPocket est un petit outil simple, gratuit et efficace pour être au courant de ce qu'il se passe sur la commune.



CAMEMBERT EN CROÛTE

Ingrédients :

- 1 camembert
- 1 pâte feuilletée
- 3 pommes de terre
- 200 g de lardons fumés
- Épices : ail en poudre, paprika fumé, herbes de Provence et toutes épices à votre convenance
- Miel liquide (facultatif, selon vos goûts)
- 1 jaune d'œuf et un peu de lait
- Graines de sésame



Déposer les lardons par-dessus.

Faire cuire à l'eau bouillante les 3 pommes de terre, les éplucher et les couper en rondelles.

Faire revenir les lardons.

Étaler la pâte feuilletée.

Faire un lit de pommes de terre au centre et y déposer le camembert.

Entourer avec le reste des pommes terre.

Entailler la croûte du camembert afin que les épices entrent à l'intérieur : saupoudrer avec les épices (ou celles de votre choix) et miel liquide selon votre goût.

Refermer « hermétiquement » le camembert.

Badigeonner la pâte avec du jaune d'œuf + lait et saupoudrer de graines de sésame.

Mettre au four à 180 degrés environ 30 minutes.



Bon appétit bien sûr !

JEUX

Mots cachés du Briottin

C	O	L	O	M	B	I	E	R	H	A	I	P	G
T	Q	P	J	Q	É	M	R	R	O	B	K	C	I
E	M	V	C	S	C	M	A	I	R	I	E	L	R
T	W	C	H	N	O	N	Z	V	P	B	G	O	T
A	D	H	A	P	L	A	F	G	Q	L	T	C	C
N	H	Â	M	A	E	K	T	R	T	I	E	H	V
G	Z	T	P	R	M	C	É	A	A	O	I	E	O
S	Y	E	S	C	G	B	G	N	K	T	B	R	Y
A	M	A	R	C	H	É	L	G	L	H	A	K	I
P	M	U	O	D	V	E	I	E	P	È	L	R	X
L	A	V	O	I	R	I	S	O	U	Q	A	A	W
J	R	G	M	C	C	V	E	U	I	U	N	W	H
M	W	W	A	Q	S	R	F	L	T	E	C	H	G
A	S	S	O	C	I	A	T	I	O	N	E	W	U

Les mots peuvent être cachés horizontalement, verticalement ou en diagonale.

- | | |
|--------------|---------|
| Association | Balance |
| Bibliothèque | Champs |
| Château | Clocher |
| Colombier | Etangs |
| Grange | Lavoir |
| Mairie | Marché |
| Parc | Puit |
| École | Église |

Jeux

Achat groupé de pellets pour les communes du Jovinien

COMMANDE à « MANUFACTURE DE GRANULES »

L'AMIJ propose aux habitants de la Communauté de Communes du Jovinien un achat groupé de pellets norme NF à prix avantageux (minimum 20 tonnes pour les sacs et 10 tonnes pour big bag et vrac).

Si vous êtes intéressés, il suffit de transmettre ce bon de commande à l'AMIJ, soit par mail, soit en le déposant dans votre mairie. Deux périodes de commandes sont programmées : **1^{er} semestre fin de l'offre 30 mai / 2^{eme} semestre fin de l'offre 30 décembre**, à l'issue desquelles l'AMIJ adressera les bons groupés à la société Manufacture de Granulés.

Après ces dates, la gestion des livraisons demeure à la main de l'entreprise Manufacture de Granulés qui prendra directement contact avec vous. Le prix d'une **palette de pellets pour l'année 2025** est fixé à **292 € TTC**, frais de livraison inclus. Le **prix du big bag ainsi que du vrac**, toujours livraison inclus, est fixé pour 2025 à **275 € TTC la tonne**.

Le paiement se fait à la livraison par carte bancaire ou chèque.

Plus de renseignements sur le site internet :

www.mg-granules.com

(Entreprise locale basée dans l'Yonne)



Achat groupé de pellets pour les communes du Jovinien

COMMANDE à MANUFACTURE DE GRANULES



NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

COMMUNE :

CODE POSTAL :

MAIL :

TELEPHONE PORTABLE :

TELEPHONE FIXE

Nombre de palettes de pellets (1 palette = 66 sacs de 15 kg) :

Nombre de big bag (1 tonne) :

Vrac (1 tonne minimum) :

Date de la commande :

Bon à envoyer par mail à l'AMIJ ou à déposer en mairie avant le 30 mai ou le 30 décembre

[**89AMIJ@gmail.com**](mailto:89AMIJ@gmail.com)

EN CAS DE BESOINS...

- **Benoît CALLÉ (apiculteur)**
Apiculteur (miel et produits à base de miel)
06 88 56 11 21

- **Un Instant Coiffure**
Samantha (coiffeuse à domicile)
06 24 92 77 04

- **Brion Multimédia Services**
Stéphane Ortigues (dépannage informatique)
06 21 19 70 50

- **Christel Coiffure**
Christel Ortigues (coiffeuse à domicile)
06 89 88 85 80

- **1 Max 2 Bois**
Charpentier menuisier
06 26 15 20 70

- **Abeille Nath**
Taxi
06 09 02 12 48

- **SARL Mauny**
Producteur de sapins de Noël
03 86 91 92 57

- **Greencacao**
Jonathan Diot (atelier chocolatier)
06 21 86 01 42

- **EURL Lugues Sébastien**
Paysagiste
03 86 91 95 62

Organisé par le comité des fêtes de Brion

VIDE GRENIER

DIMANCHE 27 AVRIL

Place de l'église, BRION (89)
de 6h à 17h30

Ouverture aux
exposants à 5h30

Emplacement : 1ml/2€
Pas de neuf, ni d'alimentaire
Pas de réservation



Renseignements :
cdfbrion@outlook.fr
06 49 74 72 26

Buvette, restauration
Boudin fait sur place

Réservé aux particuliers